



Note d'information

Point presse préalable au Conseil communautaire

Mercredi 13 décembre à 17h

Charpey

Espace d'Orfeuille

Médiathèque Simone de Beauvoir à Romans : le projet de rénovation arrêté

La fin des travaux, estimés à 19,3 M€, est prévue en 2026. Cf Dossier de presse

Programme local de l'habitat 2024-2029

Document stratégique de programmation, outil de l'intercommunalité pour définir sa politique locale en matière d'habitat, le projet de Programme local de l'habitat (PLH) 2024-2029, fruit d'une démarche associant l'ensemble des communes, va être soumis à l'approbation des élus communautaires.

Il sera ensuite adressé aux 54 communes de l'Agglo et au Scot pour avis et validation.

Quatre orientations ont été définies :

1 - Rénover afin de répondre à plusieurs enjeux :

>écologique, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo : lutte contre la vacance et le logement très dégradé, massification des rénovations thermiques ;

>social : lutte contre la précarité énergétique, les logements indignes et adaptation au vieillissement de la population ;

>économique : contribution à l'activité des artisans du territoire ;

>urbain : rénovation du parc ancien et dégradé pour rendre les centres-villes plus attractifs.

Objectif : environ 500 logements rénovés par an (300 dans le parc privé, 200 dans le parc social de VRH, 5 dans le parc communal).

2 - Loger

Proposer une offre complète de logements afin de répondre à de nouveaux besoins (évolution de la structure socio-démographique des familles) et à des contraintes accrues (forte évolution des prix).

3 - Planifier

Proposer un modèle de développement équilibré entre les pôles urbains, péri-urbains et les communes en prenant en compte les impératifs de réduction de la consommation foncière.

Objectif : 1 090 logements neufs par an à créer dont 370 logements sociaux.

4 - Animer un réseau de partenaires locaux

Mais aussi informer et conseiller via des Maisons de l'habitat de Romans et de Valence.

Budget alloué au PLH 2024-2029 : 33,2 M€ dont plus de 25,2 M€ d'investissement.

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



Bourg-de-Péage : cession d'un terrain pour la création d'un « padel-tennis »

Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver la cession d'un terrain d'environ 5 460 m², route d'Alixan, au sein de la zone de loisirs de Bourg-de-Péage, à la société All in Group. Installée à Decines Charpieu, dans le Rhône, cette société spécialisée dans la gestion mobilière et immobilière souhaite développer une activité de « padel-tennis ».

Montant de la cession : 245 700 € HT.

De nouvelles règles pour la gestion des biodéchets

La loi du 10 février 2020, dite loi Agec (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) contraint les collectivités à proposer des solutions permettant aux ménages de trier leurs biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024.

À cette même date, tous les producteurs, quels que soient les volumes produits et leur activité, seront soumis à l'obligation de tri à la source de leurs biodéchets.

L'Agglo a anticipé. Depuis 2021, afin de favoriser la gestion biodéchets à la source, il a été décidé :

- >La mise à disposition gratuite de composteurs individuels pour les particuliers ;
- >L'intégration d'un critère de performance lié au déploiement de plus de 150 sites de compostage collectif dans le cadre du CPDMA (nouveau marché de collecte en vigueur sur 4 communes du territoire) ;

- >La poursuite du déploiement de composteurs collectifs sur le reste du territoire.

Cette stratégie permet de répondre pleinement aux obligations réglementaires.

Depuis 10 ans, près de 8 200 composteurs individuels et 160 sites de compostage collectif ont été déployés.

Une stratégie pour préserver la ressource en eau

Valence Romans Agglo a travaillé à la définition d'une stratégie pour l'eau afin de mettre en œuvre une politique cohérente, engagée et ancrée dans les enjeux actuels du changement climatique. Cette stratégie constituera le socle pour la définition d'actions qui seront affichées dans les prochaines procédures contractuelles pilotées par l'Agglo et sera évolutive.

8 objectifs stratégiques ont été définis :

- 1 - S'adapter au changement climatique ;
- 2 - Préserver la ressource en eau en termes de quantité ;
- 3 - Améliorer la ressource en eau en termes de qualité ;
- 4 - Redonner au sol ses fonctionnalités hydriques et redévelopper son lien au végétal ;
- 5 - Préserver et restaurer le fonctionnement général des bassins versants et des milieux aquatiques ;
- 6 - Réduire le risque inondation ;
- 7 - Développer une gestion durable des services et assurer un service de qualité aux usagers ;
- 8 - Traduire la stratégie du cycle de l'eau dans les autres stratégies de l'Agglo et dans les documents de planification.

En savoir + : valenceromansagglo.fr, rubrique L'Agglo-Les grands enjeux.

Le conseil communautaire sera invité à s'engager sur la définition d'une stratégie de l'eau à l'échelle de l'Agglo.

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



De nouvelles mesures pour protéger les captages d'eau potable

Les captages d'eau potable sont protégés des pollutions accidentelles et ponctuelles par des périmètres de protection sanitaire (PPS) au sein desquels des restrictions d'usage sont appliquées.

Suite à la nouvelle directive cadre sur l'eau, qui engendre un durcissement des normes de qualité, Valence Romans Agglo projette de mettre en place de nouvelles actions, dans le cadre de sa stratégie foncière « eau » :

- transfert à l'Agglo de tout le parcellaire public (appartenant aux communes) situé dans les périmètres de protection sanitaire (PPS) ;
- accompagnement des agriculteurs afin qu'aucun produit phytosanitaire ne soit utilisé sur les parcelles situées dans les PPS ;
- création d'une veille foncière afin que l'Agglo puisse acquérir les parcelles situées dans les aires d'alimentation des captages lorsqu'elles sont mises en vente par leurs propriétaires. Ce qui suppose que les communes transfèrent à l'Agglo leur droit de préemption.

Budget primitif : + de 94 M€ d'investissement

94,5 M€ d'investissement sont prévus pour 2024 pour les seuls budgets de l'Agglomération (sans prendre en compte ceux des satellites notamment Valence Romans Mobilités). Un montant en progression de 25 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par le fait que les projets ambitieux portés sur ce mandat arrivent en phase active de réalisation.

Ambition 1 : Préserver l'environnement et ancrer durablement notre territoire dans la transition écologique : **44 M€**

Avec notamment des travaux de mise aux normes de réseaux pour les régies de l'assainissement et de l'eau, la mise en séparatifs de réseaux pour les eaux pluviales, le déploiement de conteneurs semi-enterrés, l'adaptation de l'éclairage public aux économies d'énergie...

Ambition 2 : Asseoir le développement économique et conforter l'identité de notre territoire pour accroître son attractivité : **16,5 M€**

Avec les études préalables à la construction du Parc des expositions de Romans, la poursuite de l'aménagement des zones économiques et d'activités ainsi que de La Cartoucherie.

Ambition 3 : Développer et adapter les services à la population : **16 M€**

Avec le démarrage des travaux de la médiathèque Simone de Beauvoir à Romans, la conduite d'études préalables à plusieurs projets, dont certains intègrent un volet rénovation énergétique (piscine de Bourg-lès-Valence, Maison de la musique et de la danse, restructuration des fourrières animales...) et aménagement/rénovation de plusieurs équipements d'accueil de la petite enfance.

Ambition 4 : Préserver les équilibres qui font la richesse de notre Agglomération : **18 M€**

Cette ambition intègre la politique de solidarité et d'accompagnement (abondé de 3 M€), mais aussi l'informatisation des écoles, le déploiement de la fibre optique, la Programme local de l'habitat...

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



Fonds de concours et dotation de solidarité communautaire

L'équilibre territorial est l'une des ambitions du Projet de territoire de Valence Romans Agglo. Il engendre une solidarité financière, afin de permettre à l'ensemble des communes d'assumer une politique d'investissement à la fois ambitieuse en matière de transition écologique et nécessaire pour le maintien et le développement de l'activité économique locale, dans un contexte de hausse des coûts.

Le conseil communautaire sera invité à attribuer 12 M€ d'aides supplémentaires aux communes :
>dotation de solidarité communautaire : solidarité supplémentaire des communes urbaines vers les communes rurales avec un nouveau plancher de dotation de solidarité communautaire à 35 000 €, ce qui permettra d'améliorer la capacité d'autofinancement des communes de moins de 1 500 habitants ;

>fonds de concours : un nouveau règlement répartira 10 845 433 € pour soutenir l'investissement des communes en prenant en compte leurs indicateurs de richesse (potentiel fiscal et revenu des habitants).

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2024

Il sera proposé au conseil communautaire de reconduire en 2024 les taux d'imposition 2023 des taxes locales :

>la taxe d'habitation : 8,58 %

>la taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,96 %

>la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,49 %

>la cotisation foncière des entreprises : 26,73 %

Signature d'une Convention de services comptables et financiers avec la Direction départementale des finances publiques de la Drôme

Par Nicolas Daragon, président de Valence Romans Agglo et Cécile Guyader-Berbigier, directrice départementale des Finances publiques de la Drôme.

Cinq axes ont été retenus pour renforcer une collaboration qui vise à « améliorer la performance administrative des services de l'ordonnateur et du comptable, l'efficacité des circuits comptables et financiers, la qualité du service rendu aux usagers ».

Avec cette signature, les services de l'État et l'Agglomération entrent dans une nouvelle relation partenariale. La Convention de services comptables et financiers propose des outils pour assurer une dématérialisation plus efficace pour le paiement des fournisseurs et la facturation des usagers. Elle prévoit également un fonctionnement plus agile de l'administration. Enfin, elle définit des objectifs conjoints pour une meilleure équité fiscale entre contribuables.

Contact presse

Direction Communication | 04 75 81 30 38 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur

